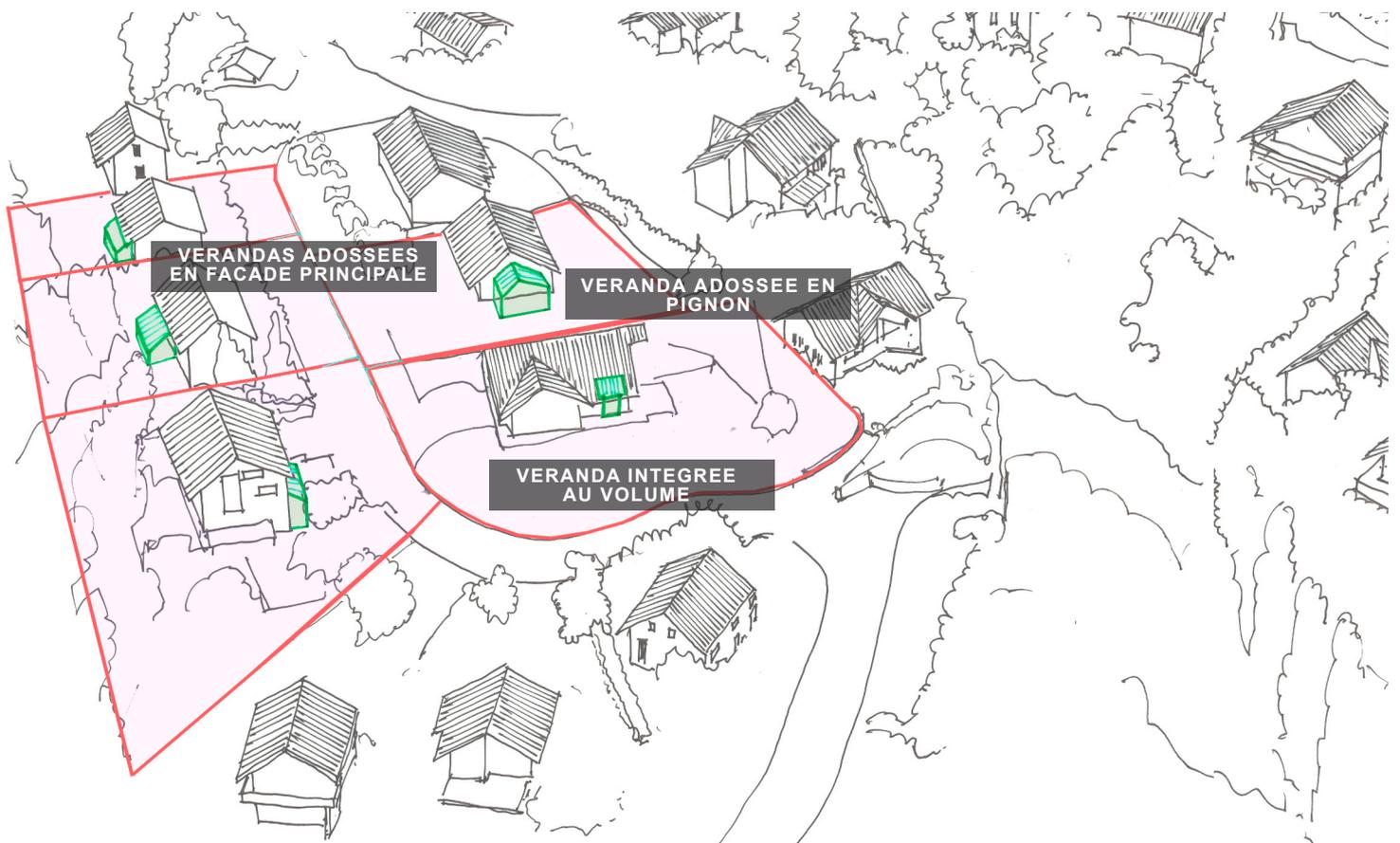


## Les vérandas

.....  
*Entre intérieur et extérieur, la véranda est une pièce spécifique liée à l'habitation. En extension ou incorporée au bâti, sa conception doit être étudiée précisément en fonction du contexte.*





## les vérandas

La véranda est souvent envisagée comme la possibilité de créer une pièce supplémentaire à l'habitation.

Le recours à un professionnel (architecte, bureau d'étude, entreprise) est recommandé.

### LES USAGES

La conception de cette pièce supplémentaire doit d'abord répondre aux questions fondamentales de son usage attendu: pour combien d'occupants du logement, pour quelles saisons? Sera-t-elle un prolongement du séjour, un vaste espace de repas ou de réception, pour la famille ou des réceptions plus vastes et importantes?

Ces questions sont importantes. Une véranda conçue pour un simple passage ou une transition entre deux parties de l'habitation ne sera pas adaptée pour un usage de salon ou de bureau.

### IMPLANTATION ET COMPOSITION

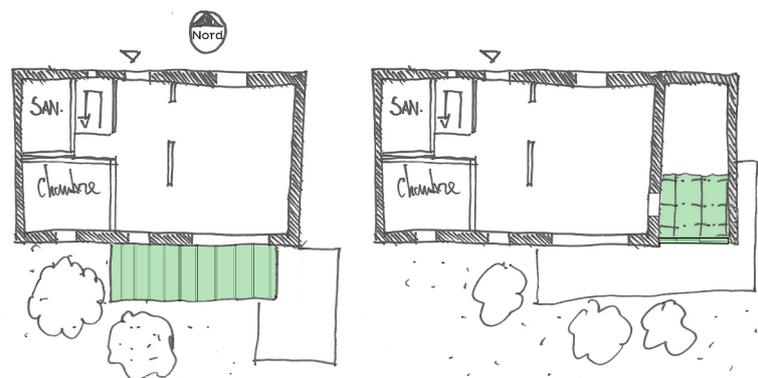
Le principe à rechercher réside dans l'insertion harmonieuse de la véranda suivant les volumes existants, la topographie et les vues.

Une véranda bien implantée sera un espace pouvant simultanément capter de l'ensoleillement, accumuler de la chaleur, surventiler la nuit, augmenter l'espace de vie et découvrir des vues sur le paysage.

### DISTRIBUTION ET ORIENTATION

Qu'elle soit intégrée aux volumes existants, ou conçue comme une extension greffée, la question de l'usage attendu doit être posée immédiatement :

- Eviter les orientations à l'Ouest, qui créent des situations de surchauffe en été, créant un inconfort thermique,
- Végétaliser au devant des orientations Sud: les feuillages caducs permettent de rafraîchir naturellement la véranda en été et favorisent les apports solaires en hiver,
- Profiter des possibilités de capter la lumière Nord, souvent plus douce et moins directe. Les ateliers d'artiste sont quasiment toujours orientés de la sorte.



### EN EXTENSION

La véranda en extension du volume doit être pensée avec son exposition, telle que décrite ci-dessus

### EN INTÉGRATION

La solution de l'intégration de la véranda dans le volume crée une véritable pièce à vivre, et conserve une simplicité de la composition générale

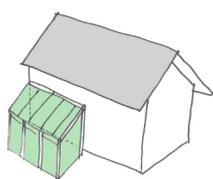


## LES PRINCIPES DE BASE

Une véranda constitue un volume unique, simple et non articulé, laissant la lisibilité de la construction d'origine, qu'elle ne devra ni occulter ni masquer, mais sera perçue comme un volume harmonieusement intégré. Elle se différencie d'une extension, qui est une continuité de la maison.

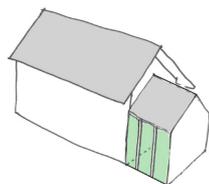
La véranda projetée doit être un volume simple à une ou deux pentes, et ne doit pas occuper la totalité d'une élévation.

Il existe une grande diversité de modes d'implantation possibles, qui peuvent être résumés suivant les trois grands principes suivants, à adapter à chaque cas particulier :



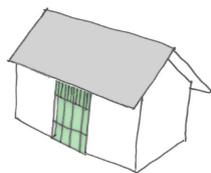
### Monopente en adossement partiel

Véranda à pente unique, accolée contre la façade la plus longue, sans continuité du plan de toiture.



### Double-pente en adossement total

Véranda à deux pentes avec implantation en pignon, en continuité de l'existant, et versants de même pente que le toit.



### Véranda intégrée dans le volume

Implantation intégrée au volume. Ensemble menuisé en façade.

## QUELS MATERIAUX ?

Les structures des vérandas peuvent être en bois pour les sites plus montagnards, ou en fer forgé pour les sites urbains, ou en ossature métallique, permettant d'obtenir des profils fins et compositions élégantes.

Il sera toujours préférable de mettre en œuvre des vitrages clairs et non réfléchissants. La question des performances thermiques de la véranda dépendra essentiellement de la nature des vitrages qui doit être adaptée au contexte : des simples vitrages feuilletés (sur des édifices à forte valeur patrimoniale) jusqu'aux doubles voire triples vitrages sur d'autres cas considérés.

En couverture, il est toujours préférable d'éviter les matériaux de synthèse tels que méthacrylates, polycarbonates, qui sont extrêmement difficiles à intégrer de façon harmonieuse dans un contexte bâti pré-existant et par ailleurs ont un très mauvais bilan carbone, des mauvaises performances thermiques, et vieillissent mal aux UV. Une couverture en vitrage clair est recommandée.

## UN PATRIMOINE LOCAL

### maisons-blocs, maisons à loggias, maisons "à court"

La typologie générale de l'habitat haut-alpin traditionnel montre l'importance de la compacité de la maison-bloc et sa distribution intérieure, assurant ainsi la diversité des fonctions nécessaires à la survie d'une famille aux hivers longs et rigoureux.

La place variable du "court" - vide ou patio - dans chaque type de bâti permet de gérer les circulations et la distribution interne. La maison à loggia montre la présence de cet élément. Aujourd'hui, l'expression architecturale de cet élément s'apparenterait à une véranda intégrée, pièce de vie supplémentaire qui peut être vitrée mais doit nécessairement prévoir une protection solaire, comme l'illustre l'exemple ci-dessous à Montbardon (Chateau-Ville-Vieille).



## POINT RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les travaux de création d'une véranda sont soumis à une autorisation d'urbanisme.

Dans tous les cas, le propriétaire est tenu de respecter les dispositions du règlement d'urbanisme applicable.

Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévations extérieures), de photographies et d'une insertion paysagère permettant d'apprécier l'impact des travaux.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

## EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 14



**13**  
Les panneaux solaires



**22**  
La maison bioclimatique



**23**  
Le confort thermique



**24**  
Agrandir sa maison

La création de vérandas greffées sur les habitations, individuelles ou collectives, doit se penser comme un réel projet architectural, c'est un élément de la composition générale des volumes, la qualité des perceptions paysagères en est toujours modifiée, un soin particulier doit être apporté pour garantir un résultat harmonieux, au bénéfice de tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

## LES FICHES CONSEIL

01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Agrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ à télécharger sur [www.caue05.com/fiches-conseils](http://www.caue05.com/fiches-conseils)

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA

Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05

## POUR EN SAVOIR PLUS

### UDAP 05

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

[www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA](http://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)  
[udap05@culture.gouv.fr](mailto:udap05@culture.gouv.fr)  
04 92 53 15 30 (Gap)

### CAUE 05

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

[www.caue05.com](http://www.caue05.com)  
[caue05@caue05.com](mailto:caue05@caue05.com)  
04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine  
photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13  
Impression A L'atelier, Gap, édition 2024